web :
cgt-ardennes.fr
mail :
cgt@cd08.fr

Collèges

RIFSEEP: ça coince dans les collèges !

#Rémunération #CD08

La DRH n’envisage pas de reconnaître la sujétion particulière d’Assistant de Prévention à 21 agents dans les collèges.

Objet : Recours RIFSEEP

Monsieur Le Président,

Un collectif d'assistant de prévention ATTEE se mobilise suite à la fiche synthétique RIFSEEP que chacun d'entre eux a reçu.

Lors des discussions entre la Direction et les Organisations Syndicales, il a été convenu, puis voté la valorisation de la mission d'assistant de prévention(AP), par le versement d'une sujétion particulière à compter du 1er juin 2021.

Dans les collèges, les AP sont pour la plupart des agents du Conseil Départemental. Ils sont 21, à assurer ces missions auprès du chef d'établissement par lettre de mission, conformément au décret n°82-453 du 28 mai 1982.

Etre assistant de prévention dans un collège est une mission bien spécifique puisqu'il faut répondre à la fois aux obligations de notre collectivité et également aux obligations spécifiques de l'Education Nationale (3 exercices d'évacuation incendie / an, exercices PPMS, le CHS de l'établissement, prévention du risque amiante, mise en place du protocole sanitaire covid 19, etc. ...).

Pour réaliser ces missions, tous les agents suivent des formations continues organisées et financées par le conseil départemental.

Le 1er juin, la mise en place du RIFSEEP va permettre aux AP d'être enfin reconnus...sauf pour les agents des collèges, au prétexte qu'ils n'auront pas suivie une formation informatique !

Repousser et subordonner le versement de la sujétion à une formation progicielle en cours de déploiement, ne paraît pas être raisonnable et marquerai une injustice profonde vis-à-vis des autres AP de la collectivité, qui eux vont pouvoir en bénéficier dès le 1er juin.

C'est pourquoi nous vous demandons de valider l'octroi de cette sujétion aux 21 AP des collèges à compter du 1er juin.

Nous sommes disposés à vous rencontrer afin de vous exposer cette demande de vive voix.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président nos salutations distinguées.

BEAUMONT J-Luc

JOONNEKINDT Jacky